

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 102 (1976)
Heft: 12

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

strasse 22, 8000 München 2 contre versement de 500 DM. Renseignements *ibid.* (tél. 1252-365). Délai de remise des offres : 17 septembre 1976 à 10 h.

Il en est de même de l'acheminement interne de dossiers de ce Bureau. Il s'agit de desservir 42 stations, sur un parcours d'environ 1200 m à la vitesse de 36 m/min.

Durée d'exécution des travaux : 368 jours ouvrables (samedis inclus), dès le mois de novembre 1977.

Documentation disponible jusqu'au 23 juin 1976 à l'adresse suivante : Finanzbauamt München I, Deroystrasse 22, 8000 München 2, contre versement de 55.— DM. Renseignements : *ibid.* (tél. 1252-365). Délai de remise des offres : 11 août 1976, 10 h.

Informations SIA

Prise de position de la SIA quant à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

En tant qu'association professionnelle, la SIA n'émet généralement pas de recommandation de vote lors des consultations fédérales. Elle ne commente un projet de loi que lorsqu'il touche les professions qu'elle représente. C'est le cas de l'aménagement du territoire dont les tâches pratiques sont assumées en grande partie par des ingénieurs et des architectes.

En principe, nous admettons pleinement le postulat selon lequel un aménagement coordonné du territoire en Suisse est nécessaire. Nos spécialistes de l'aménagement approuvent avec conviction le texte du projet de loi. Ils attendent d'une limitation et d'une ordonnance de l'utilisation du sol une valorisation qualitative de l'urbanisation et de l'infrastructure, ainsi qu'un déroulement plus rationnel des opérations de planification à tous les niveaux. Pour beaucoup de cantons, cette loi sera la première base juridique du travail qui leur incombe dans ce domaine.

Les délibérations que nous avons eues à la Conférence des présidents et au Comité central de la SIA ont toutefois porté aussi sur le contenu politique du projet de loi. La question cruciale : « Quelles restrictions de la liberté individuelle et quels sacrifices faut-il consentir pour obtenir un aménagement ordonné ? » reste difficile à résoudre. De même, il est malaisé d'apprécier la marge d'interprétation que laisse l'application de la loi.

Nous estimons que l'aménagement du territoire ne serait pas justifié en Suisse s'il était axé sur des idéologies politiques étrangères à notre peuple. Ses chances de succès résident dans l'interaction et la coopération. Nous entendons par là que le citoyen attend qu'une influence réciproque positive s'exerce entre les autorités, les spécialistes et les individus touchés directement ; il ne souhaite ni un arbitraire de l'administration ni un monopole des théoriciens de l'aménagement.

La responsabilité que cette loi implique pour nos autorités et nos administrations est à notre avis d'une importance exceptionnelle.

Un vote positif sera donc une marque de confiance à l'égard des pouvoirs publics.

Zurich, 26 mai 1976.

Lorsque nous avons rédigé notre éditorial du BTSR n° 11, concernant le projet de loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la SIA n'avait pas encore fait connaître sa prise de position ci-dessus. Il ne nous semble toutefois pas que nous ayons à changer quoi que ce soit à notre commentaire

du 27 mai. En effet, le communiqué de la SIA reflète bien le malaise que l'on peut ressentir à être tiraillé entre l'incontestable nécessité d'un aménagement harmonieux de notre territoire et les réticences que peuvent susciter certaines dispositions de la loi proposée ou l'absence de certaines autres, qui laisse dans une zone d'ombre l'application ou l'interprétation de la loi.

La récente prise de position de l'Office fédéral des transports proposant la suppression de trois chemins de fer régionaux romands montre que la délégation à une administration fédérale de compétences importantes pour un canton ou une région est susceptible de susciter des malaises, l'appréciation d'un problème n'étant pas la même « sur le terrain » que dans la quiétude d'un bureau de la Ville fédérale. On comprend donc que la SIA relève qu'il est malaisé d'apprécier la marge d'interprétation que laisse l'application de la loi. De plus, elle souligne que le citoyen ne souhaite ni un arbitraire de l'administration ni un monopole des techniciens de l'aménagement, rejoignant ainsi les préoccupations exprimées dans notre éditorial.

(Rédaction.)

Congrès

Assemblée générale 1976 du CRB

Le Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment (CRB) tiendra cette année son assemblée générale dans l'après-midi du 23 juin, à Rapperswil (SG) ; elle débutera à 14 h. Après la partie administrative, la parole sera donnée au professeur Peter Sulzer, ing. dipl., de l'Institut de la construction près l'Université de Stuttgart, qui traitera le sujet suivant :

Funktionale Leistungsbeschreibung

(« Descriptifs d'après la fonction des ouvrages »)

Le professeur Sulzer présentera une méthode d'étude des projets et d'élaboration des descriptifs s'appuyant sur la fonction des ouvrages, ainsi que la formulation des exigences et procédés d'évaluation à employer dans le choix des solutions et des matériaux.

Ensuite aura lieu une visite du Technicum intercantonal de Rapperswil (Paul Tittel, architecte SIA/FAS).

Toute personne que ce programme intéresse peut participer à l'assemblée générale, même sans être membre du CRB.

Education permanente en ingénierie

Aix-la-Chapelle (RFA), 27-28 septembre 1976

C'est le thème du congrès organisé conjointement par la Société européenne pour la formation des ingénieurs (SEFI) et la Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs (FEANI). Il a pour objet de promouvoir l'éducation permanente pour les ingénieurs et de contribuer ainsi à l'amélioration progressive de l'organisation de ces enseignements et des méthodes pédagogiques utilisées.

Le programme prévoit des exposés, une exposition et des visites techniques ainsi que des travaux de groupes :

- I. Exposés sur la situation en matière de formation permanente des ingénieurs dans les divers pays.
- II. Les rôles respectifs des établissements traditionnels et des autres organisations (y compris les entreprises elles-mêmes) dans la formation permanente des ingénieurs.

- IIIa, L'organisation pratique de la formation permanente
 IIIb, des ingénieurs : financement, méthodes d'enseignement, évaluation des sanctions.
- IV. Les disciplines non techniques dans la formation permanente des ingénieurs.
- V. Relations d'interdépendance entre enseignement scolaire et formation permanente.

Frais d'inscription : 180.— DM jusqu'au 30 juin 1976 (supplément après cette date), y compris la documentation complète.

Secrétariat administratif : Regierungsrat z.A. Andreas Zschoch, Technische Hochschule Aachen, Templergraben 55, D-5100 Aachen.

Secrétariat scientifique : Dipl.-Ing. Herman Weltens, Lehrstuhl für Angewandte Thermodynamik, Schinkelstrasse 8, D-5100 Aachen.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Conférences

Le professeur D. Vischer, Laboratoires de recherches hydrauliques, hydrologiques et glaciologiques, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, présentera une conférence en français, le 23 juin 1976 à 16 h., au Laboratoire d'hydrologie de l'EPFL, route de Genève 67, Lausanne, intitulée : « Sur la détermination du tracé le plus favorable d'un conduit ».

M. M. Dubas, de l'Institut de mécanique et du Laboratoire de photoélasticité de l'EPFZ prononcera, le jeudi 17 juin 1976 à 16 h. 15, une conférence : « Sur l'interférométrie holographique et son application à la mesure de la déformation ». Auditoire DE 50, Dépt. d'électricité, 16, chemin de Bellerive, à Lausanne.

Le paysage de l'industrie

Une exposition aura lieu sous ce thème, du 17 au 30 juin 1976, au Département d'architecture de l'EPFL, 12, avenue de l'Eglise-Anglaise.

Il s'agit d'un exposé d'images, de photos-constats, sur l'ensemble des régions de la Ruhr, de la Wallonie et du Pas-de-Calais désigné par la présence du bassin houiller australien comme l'un des berceaux de la Révolution industrielle. L'intensité du phénomène industriel y a déterminé non seulement une série de ruines architectoniques, mais une véritable modification du paysage due à l'accumulation des scories, à la formation de lacs artificiels dans les zones d'excavation ou à l'affaissement du sol par suite de l'activité minière. L'étendue du phénomène pose le problème du recyclage des territoires, des établissements abandonnés et des secteurs urbanisés en voie de déprédition.

Bibliographie

Safe handling of radiation sources, par M. Oberhofer. — 1 volume 11 × 17,5 cm, coll. Thiemig-Taschenbücher, 242 pages, 116 figures, 9 tableaux. Editions K. Thiemig, Munich 1974. Cart., prix : 28 DM.

La littérature sur la protection contre les radiations ne manque pas de suggestions en ce qui concerne la façon de traiter les spécifications et les ordonnances officielles pour

la protection contre les radiations, applicables en particulier à l'industrie, aux instituts de recherche et aux laboratoires. L'auteur de ce volume, se basant sur de longues années d'expérience, traite d'un ensemble extrêmement utile de techniques de protection et de méthodes de travail qui ont fait leurs preuves en pratique. Il passe en revue les occurrences trop fréquentes encore où, en négligeant des précautions aussi élémentaires qu'évidentes, on risque de s'exposer à des radiations dont le danger aurait pu facilement été évité.

Ce petit livre, très complet et bien illustré, a eu dès sa première parution en 1968 un grand succès, grâce à l'autorité indiscutée de son auteur dans le domaine traité.

En annexe, on trouvera encore une classification des radionuclides selon leur degré de toxicité.

Postes à pourvoir

Poste	Référence	Lieu de travail	Renseignements
<i>Agence spatiale européenne</i>			
Expert en télécommunications		Neuilly-sur-Seine (France)	1
Expert en équipement d'avionique		Neuilly-sur-Seine (France)	1
Deux ingénieurs à la Division « Exploitation des installations au sol »		Darmstadt (Allemagne)	2
Chef du Service de traitement des données		Darmstadt (Allemagne)	2
Chef de la section « Systèmes d'alimentation et électronique » au Département « Développement et Technologie »	101/76	Noordwijk (Pays-Bas)	3

¹ Chef de la gestion du personnel, ASE/ESA, 114, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine (France).

² Chef du Département du personnel, ESOC, Robert-Bosch-Strasse 5, 61 Darmstadt (Allemagne).

³ Chef du personnel de l'ESTEC, Domeinweg, Noordwijk (Pays-Bas).

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 14 et 16 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir page 4 des annonces

Informations diverses

Portique de soudure automatique

(Voir photographie page couverture)

Pour la construction de ponts de poutres et de grosses charpentes, Zwahlen & Mayr a installé dans ses ateliers, en automne 1975, un portique de soudure automatique. Ce portique qui permet de réaliser des soudures tant longitudinales que transversales a été conçu, dessiné et construit par les techniciens d'exploitation et les ouvriers de l'entreprise, à l'exclusion des parties électroniques et des sources de courant. Les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

Dimension maximale des poutres à souder :
 hauteur 4,50 m
 longueur 30,0 m

Sources de courant : deux sources de 1200 ampères autorisant l'emploi de fils de 5 mm de diamètre.

Guidage électronique des deux têtes de soudure. Bras télescopiques pour les mouvements transversaux.

Commande au moyen d'un tableau centralisé, desservi par un seul opérateur.

HARTMANN

lutte contre le bruit



Montage d'une cabine antibruit

Les nuisances du bruit se font remarquer dans tous les domaines. Le bruit trop excessif présente un grand danger pour notre environnement.

HARTMANN vous offre une vaste gamme de produits pour l'isolation phonique de diverses sources de bruit.

Nattes en plomb-caoutchouc OPTIMIT

Elles se prêtent à la confection de rideaux antibruit, tentes antibruit, etc.

Toiles de fond OPTI-DUUU

Ce produit offre de nombreux avantages, p. ex. :

- bonne isolation phonique, malgré une épaisseur restreinte du matériel
- grande résistance à l'huile et autres produits chimiques.

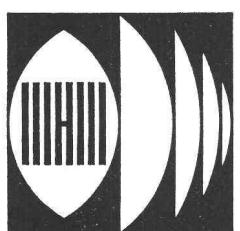


Éléments d'absorption M 33 système

Ces éléments en matière synthétique thermo-plastifiés sont indiqués pour la protection de nombreuses sources de bruit, p. ex. :

- bruit provoqué par des machines et appareils
- bruit de chantiers et d'industries.

Demandez notre documentation détaillée. Nos spécialistes se feront un plaisir de vous conseiller. Votre appel téléphonique suffit.



**HARTMANN
+ CO SA**

Dépt. Isolation phonique
2500 Biel, tél. (032) 42 01 42

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédaction

J.-P. Weibel, ingénieur, rédacteur en chef
W. Peter, ingénieur, rédacteur
Rédaction du « Bulletin technique », tirés à part, renseignements :
Avenue de Cour 27, CH - 1007 Lausanne

Conseil d'administration de la Société des éditions des associations techniques universitaires (SEATU)

Président : R. Schlaginhaufen, ing.
Membres : J.-C. Badoux, ing., prof. ; A. Cogliatti, ing. ;
A. Métraux, ing. ; H. Michel, arch. ; G. Ossola, ing. ;
A. Rivoire, arch. ; A. Schönhölzer, ing. ; F. Schwarz, arch. ;
R. Steiger, ing. ; F. Vermelle, ing. ; U. Zürcher, ing.

Abonnements

1 an	Suisse Fr. 68.—	Etranger Fr. 75.—
Sociétaires	» » 62.—	» » 68.—
Prix du numéro	» » 4.50	» » 6.—

Chèques postaux : « Bulletin technique de la Suisse romande », N° 10 - 5775, Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à : Imprimerie La Concorde, Case postale 330, 1010 Lausanne.

La reproduction même partielle du texte et des illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Sommaire de la publication en langue allemande de la SEATU

« Schweizerische Bauzeitung »

Adresse : CH - 8021 Zurich, case postale 630

Numéro 19

Kantonsschule Zürich-Oerlikon. Architekten : <i>T. Gersbach, P. Kollbrunner und C. Guhl</i>	241
— Bericht des Bauingenieurs	246
Sollen Ingenieur- und Architekturarbeiten aufgrund eines Submissionsverfahrens vergeben werden ? Vom Generalsekretariat des SIA	248
Zwischen Kunst und Industrie. Von Peter Meyer	250

Numéro 20

Experimentelle Erfahrungen mit Filterrohren als Grundlage ihrer hydraulischen Bemessung. Von Hannes Lacher und Ralph C. M. Schröder	257
Schweizerische Strahlflugzeuge und Strahltriebwerke. Von Georges Bridel	266
Bodensee-Neckarstollen	270